

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DU DIRECTOIRE

D E C R E T N°70-20/D/DN

du 9 février 1970
portant nomination du Lieutenant
Colonel Marcellin VODOUNOU OKE
en qualité de Conseiller Technique
à la Défense Nationale

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE,

- VU la Proclamation du 10 décembre 1969 ;
- VU l'Ordonnance N°69-53/D/ du 26 décembre 1969, portant Charte du Directoire ;
- VU le décret n° 09-319 D/SGG du 12 décembre 1969 portant création du Directoire ;
- VU le décret n° 234 PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 69-142 PR/SGG du 19 juin 1969 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 69-327 D/SGG du 18 décembre 1969, portant répartition des départements ministériels entre les membres du Directoire ;
- VU le décret n° 281 PR-SGG du 4 septembre 1968 (Art.2) portant nomination du Conseiller Technique à la Défense Nationale.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Le Lieutenant-Colonel Marcellin VODOUNOU OKE est nommé Conseiller Technique à la Défense Nationale.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, abrogé l'article 2 du décret n° 281 PR-SGG du 4 septembre 1968 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 février 1970

par le Président du Directoire,

Ampliations : PR 10- CS 6
CES 5 - Ministères 11 -SGM 11
SGG 4 -IAA-SGPR-DCCT-DN-Gde.Ch.
5- DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4
DI 8-DEP-DGAJL-Dtion Stat.6
DGE 2 - DFP + s/dtions 6
Intéressé 1 - JORD 1

Lieutenant-Colonel
Paul-Emile de SOUZA

Lieutenant-Colonel
Maurice Iropa KOUANDETE.-